

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Biodiversité et littoral	266

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 15 décembre 2008, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la reconduction du règlement d'intervention « Entreprises et Biodiversité »
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 octobre 2018 adoptant la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date des 23 novembre 2018 approuvant la convention régionale de gestion durable du littoral en Pays de la Loire pour la période 2019-2022,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date 23 novembre 2018, approuvant la présente convention de gestion 2018-2020 relative au programme d'action 2018-2020 de la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu ».
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la convention conclue avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de La Loire 2019-2021,

- VU** la délibération du Conseil régional en date du 21 et 22 mars 2019, approuvant le règlement du dispositif « Une naissance, un arbre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 approuvant le règlement d'intervention du Contrat Nature 2050,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 16 décembre 2008 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 26 novembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 17 décembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 4 mars 2015 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 30 juin 2015 validant le plan de gestion 2015-2020,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 29 mars 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 9 mai 2019 validant le plan de gestion 2019-2024 dont le programme d'actions 2019-2021,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 21 mai 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 3 octobre 2019 validant le plan de gestion 2019-2024,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Développer durablement les territoires en misant sur le capital naturel

Contrat nature 2050

Communauté de communes du Pays Fléchois

APPROUVE

le Contrat Nature 2050 présenté par la Communauté de communes du Pays Fléchois figurant en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

ATTRIBUE

dans ce cadre douze subventions pour un montant global de 350 000 € pour une dépense subventionnable globale de 881 500 € HT telles que figurant en annexe 1 ;

Accompagnement à l'émergence d'un Contrat Nature 2050 sur le Pays du Bocage vendéen

APPROUVE

le projet déposé par le CPIE Sèvre et Bocage dont le détail figure en annexe 2 ;

ATTRIBUE

une subvention pour un montant de 12 000 € au CPIE Sèvre et Bocage (Maison de la Vie rurale Pays de Pouzauges) pour l'accompagnement à l'émergence d'un Contrat Nature 2050 sur le Pays du Bocage vendéen sur une dépense subventionnable de 18.000 € TTC ;

Accompagnement à l'émergence d'un Contrat Nature 2050 sur les carrières du territoire régional

APPROUVE

le projet déposé par le CPIE Loire Anjou dont le détail figure en annexe 3 ;

ATTRIBUE

une subvention pour un montant de 20 160 € au CPIE Loire Anjou (Carrefour des Mauges) pour l'accompagnement à l'émergence d'un Contrat Nature 2050 sur les carrières du territoire régional sur une dépense subventionnable de 25 200 € TTC ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Contrat Nature 2050 » une autorisation de programme d'un montant de 370 160 € et une autorisation d'engagement d'un montant de 12 000 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 « TEE4 : Reconquête de la biodiversité ».

Groupe régional des fondations en faveur du patrimoine naturel

APPROUVE

l'appel à projets « Biodiversité en Pays de la Loire 2020 - Groupe régional des fondations », figurant en annexe 4 ;

Une naissance, un arbre

APPROUVE

la convention de partenariat avec l'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF 53) relative à au déploiement du dispositif « Une naissance, un arbre » dans le département de la Mayenne, figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 200 € pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, au bénéfice de la Commune de La Tranche sur Mer au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 900 € pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, au bénéfice de la

Commune de Ligné au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 200 € pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, au bénéfice de la Commune de Guérande au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, au bénéfice de la Commune de Parigné l'Evêque au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 100 € pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, au bénéfice de la Commune de Morannes-sur-Sarthe au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financière adopté par la délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 ;

AUTORISE

le versement d'acomptes pour tous les dossiers au titre du règlement d'intervention « une naissance, un arbre » et ayant une subvention inférieure à 4 000 € ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Une naissance, un arbre » une autorisation de programme d'un montant de 11 400 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 « TEE4 : Reconquête de la biodiversité ».

2- Inscrire les Réserves naturelles régionales dans une dynamique de réseau RNR labellisées

Nouvelles conventions de gestion

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de gestion 2018-2020 entre la Région des Pays de la Loire et la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique, relative à la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu » figurant en annexe 6 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

la convention de gestion 2019-2021 entre la Région des Pays de la Loire et la Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries » figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

la convention de gestion 2019-2021 entre la Région des Pays de la Loire et la Fédération

Départementale des Chasseurs de Vendée, relative à la Réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy » figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

les programmes d'actions 2020, relatifs aux Réserves naturelles régionales « Coteaux du Pont Barré » et « Marais de la Vacherie », figurant en annexes 9 et 10 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 46 811 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 93 622 € TTC, au bénéfice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Anjou pour le programme d'actions 2020 dans le cadre de la Réserve Naturelle régionale « Coteaux du Pont Barré », figurant en annexe 9 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 78 083 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 162 160 € TTC, au bénéfice de la Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux pour le programme d'actions 2020 dans le cadre de la Réserve Naturelle régionale « Marais de la Vacherie », figurant en annexe 10 ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Réserves naturelles régionales » une autorisation d'engagement pour un montant de 124 894 €, au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 « TEE4 : Reconquête de la biodiversité ».

3 - S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux pour plus d'innovations en faveur de la nature

Parc naturel régional de Brière

Aide exceptionnelle pour le congrès national des Parcs

ATTRIBUE

une subvention de 100 000 € pour une dépense subventionnable de 350 000 € TTC au bénéfice du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière pour l'organisation du congrès national des Parcs en octobre 2020.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Révision de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

ATTRIBUE

une subvention de 24 280 € pour une dépense subventionnable de 42 059 € TTC au bénéfice du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine pour l'édition de l'avant-projet de charte ;

ATTRIBUE

une subvention de 15 720 € pour une dépense subventionnable de 31 440 € TTC au bénéfice du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine pour la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique ;

Parc naturel régional du Marais Poitevin

Programme d'actions 2019

APPROUVE

la diminution de la dépense subventionnable de l'opération n°2019_01420 intitulée « la participation à la Gestion des Marais communaux dans le cadre du programme d'actions 2019 » ramenant la dépense subventionnable à 50 000 € pour une subvention de 10 000 € inchangée ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 140 000 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 « TEE6 : Projets territoriaux de développement intégré ».

4 - Anticiper au mieux les aléas littoraux

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

ATTRIBUE

une subvention de 74 588 € pour une dépense subventionnable de 497 250 € HT au bénéfice de Challans Gois Communauté au titre de l'opération intitulée « Action 5.3 : Etude d'accompagnement des actions de réduction de la vulnérabilité des habitations individuelles sur Bouin et Beauvoir sur mer » ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 250 € pour une dépense subventionnable de 15 000 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Définition du programme d'études et d'analyses hydrosédimentaires pour l'élaboration d'une stratégie de gestion du trait de côte de l'île de Noirmoutier » ;

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € pour une dépense subventionnable de 100 000 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Action 5.3 : Diagnostics de vulnérabilité des habitations » ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 1 500 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, au titre de l'opération n°2018_0358 intitulée « Action 5.7 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques », soit une subvention totale de 5 250 € sur une dépense subventionnable totale de 35 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 20 775 € pour une dépense subventionnable de 138 498 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « 7T16 - Sécurisation des ouvrages hydrauliques traversants » ;

AUTORISE

pour l'opération « 7T16 - Sécurisation des ouvrages hydrauliques » la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financière adopté par la délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 en prenant en compte les dépenses à compter du 11 avril 2019 ;

ATTRIBUE

une subvention de 71 654 € pour une dépense subventionnable de 477 696 € HT au bénéfice de

la Communauté de communes Océan Marais de Monts au titre de l'opération intitulée « Aide complémentaire pour les travaux sur les digues de la Barre de Monts » ;

AUTORISE

pour l'opération « Aide complémentaire pour les travaux sur les digues de la barre de monts » la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financière adopté par la délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 en prenant en compte les dépenses à compter du 31 mars 2018 ;

ATTRIBUE

une subvention de 6 000 € pour une dépense subventionnable de 40 000 € HT au bénéfice du Syndicat mixte Marais Poitevin Bassin du Lay au titre de l'opération intitulée « Action 5.5 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de ressuyage sur la commune de la Faute sur Mer » ;

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € pour une dépense subventionnable de 100 000 € HT au bénéfice du Syndicat mixte Marais Poitevin Bassin du Lay au titre de l'opération intitulée « Action 7.7 : Mise à niveau du muret du Port et du Merlon entre le Pont et la Pergola sur la commune de l'Aiguillon sur Mer - Maitrise d'œuvre » ;

ATTRIBUE

une subvention de 450 000 € pour une dépense subventionnable de 3 000 000 € HT au bénéfice du Syndicat mixte Marais Poitevin Bassin du Lay au titre de l'opération intitulée « Action 7.7 : Mise à niveau du muret du Port et du Merlon entre le Pont et la Pergola sur la commune de l'Aiguillon sur Mer » ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme pour un montant de 656 767 € pour l'ensemble des dossiers présentés, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 « TEE3 : Risques d'inondation et autres risques » ;

ANNULE

la délibération de la commission permanente en date du 28 septembre 2018 en ce qu'elle attribuait une subvention de 9 000 € attribuée à Pornic Agglo Pays de Retz au titre de l'opération n°2018_09504 intitulée « Etude des systèmes d'endiguement » suite à la demande du bénéficiaire en date du 29 août 2019 ;

ANNULE

l'affectation d'autorisation de programme de 9 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018.

Observatoire régional des risques côtiers (OR2C)

APPROUVE

la charte partenariale de l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C) figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

5- Aide hors règlement

APPROUVE

le projet de confortement et de mise en sécurité de la Roche de Mûrs déposé par la commune de Mûrs Erignés ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle, hors cadre d'intervention, pour un montant de 11 600 € à la commune de Mûrs Erignés pour le confortement et de mise en sécurité de la Roche de Mûrs sur une dépense subventionnable de 116 000 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 11 600 €.

6- Prorogations

APPROUVE

au titre de la convention Gestion durable du littoral, les demandes de prorogation de l'ASA des marais salants de Guérande et de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier figurant en annexe 12.

7 -Partenariat Région des Pays de la Loire et Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

APPROUVE

la convention financière de partenariat entre la Région et l'AFB figurant en annexe 13.

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

8 - Ajustement administratif

APPROUVE

la modification de l'objet de l'arrêté n°2016_08295 au bénéfice du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes de « les études préalables aux travaux de protection des ouvrages et leurs ancrages contre les effets de surverses (action 7.10) au titre de la convention Gestion Durable du Trait de Côte 2012-2016 » en « les études préalables et les travaux de protection des ouvrages et leurs ancrages contre les effets de surverses (action 7.10) au titre de la convention Gestion Durable du Trait de Côte 2012-2016 ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs